



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Le 4 avril 2024

Le conseil de la communauté de communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sallenôves, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du conseil de communauté : 22 mars 2024

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 21 - votants 32.

Présents :

Pierre AGERON, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Yolande BAUDIN à Philippe LANGANNE
Carole BERNIGAUD à Fabienne DREME
Thomas BIELOKOPYTOFF à Rocco COLELLA
Jean-Pierre CHAMBARD à Cécile LOUP FOREST
François DAVIET à Brigitte TERRIER
Elodie DONDIN à Maly SBAFFO
Karine FALCONNAT à Pierre AGERON
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Virginie FRANCOIS à Michel PASSETEMPS
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET
Sylvie LE ROUX à Roland NEYROUD

Secrétaire de séance : Henri PERRIN

N° 2024-36 : Révision de l'autorisation de programme pour l'opération de création de la déchetterie intercommunale – BP 2024

Monsieur Christophe GUITTON, Vice-Président en charge des finances, rapporteur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2021-96 du Conseil communautaire du 23 septembre 2021 portant mise en place de la nomenclature M57 pour le budget principal à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu la délibération n° 2021-139 du Conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant approbation du règlement budgétaire et financier de l'EPCI, autorisant notamment le principe des autorisations de programme – d'engagement / crédits de paiement,

Vu la délibération n° 2022-45 du Conseil communautaire du 7 avril 2022 portant autorisation de programme pour l'opération de création de la déchetterie intercommunale – BP 2022,

Vu la délibération n° 2023-46 du Conseil communautaire du 5 avril 2023 portant révision de l'autorisation de programme pour l'opération de création de la déchetterie intercommunale,

Vu les travaux des commissions finances réunies les 22 février et 21 mars 2024,

La révision éventuelle des autorisations de programme / crédits de paiement ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Le vote du budget 2024 est ainsi l'occasion d'effectuer la révision.

La délibération n° 2022-45 susvisée a institué une autorisation de programme relative à la création d'une déchetterie intercommunale. Celle-ci a fait l'objet d'une première révision lors du vote du budget 2023.

Compte -tenu de l'évolution de la définition du projet en phase PRO et du décalage des travaux, il est proposé de réviser l'autorisation de programme (AP) et les crédits de paiement (CP) associés pour 2024 de la manière suivante :

Libellés	MONTANT AP		REALISE 2022	REALISE 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL REALISE+CP
TOTAL AUTORISATION DE PROGRAMME	3 504 524,48 €	TTC	28 810,19 €	30 436,29 €	1 784 791,26 €	1 660 486,74 €	3 504 524,48 €
Travaux déchetterie	3 240 000,00 €	TTC	0,00 €	0,00 €	1 620 000,00 €	1 620 000,00 €	3 240 000,00 €
Travaux déchetterie Maitrise d'œuvre	245 288,92 €	TTC	28 810,19 €	26 398,73 €	152 632,86 €	37 447,14 €	245 288,92 €
Missions autres (sps/geotech/cont techn...)	19 235,56 €	TTC		4 037,56 €	12 158,40 €	3 039,60 €	19 235,56 €

Pour rappel, autorisation de programme votée en 2023 :

Libellés	MONTANT AP		REALISE 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL REALISE 2022+CP
TOTAL AUTORISATION DE PROGRAMME	2 721 420,19 €	TTC	28 810,19 €	493 880,00 €	1 757 690,00 €	441 040,00 €	2 721 420,19 €
Travaux déchetterie	2 520 000,00 €	TTC	0,00 €	380 000,00 €	1 712 000,00 €	428 000,00 €	2 520 000,00 €
Travaux déchetterie Maitrise d'œuvre	160 020,19 €	TTC	28 810,19 €	81 600,00 €	39 610,00 €	10 000,00 €	160 020,19 €
Missions autres (sps/geotech/cont techn...)	41 400,00 €	TTC		32 280,00 €	6 080,00 €	3 040,00 €	41 400,00 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'approuver** la révision dès 2024 de l'autorisation de programme (n° 2022-001) pour le projet de création d'une déchetterie intercommunale telle que présentée ci-dessus,
- **D'approuver** les échéanciers prévisionnels d'exécution présentés ci-dessus, étant entendu qu'ils pourront être révisés en cours d'exécution,
- **D'autoriser** le président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiements 2024 sus-indiqués.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Président,
Henri CARELLI



Le secrétaire de séance,
Henri PERRIN